

Petit Qui N° 12

LE RESPECT DE LA VIE

MGR ROLAND MINNERATH ARCHEVÊQUE DE DIJON

En cette heure de prière, nous voulons Te louer, Seigneur, pour nous avoir donné la vie, celle de la chair qui finira un jour et celle de l'âme qui ne finira pas. Notre existence, nous l'avons reçue de Toi. Nous Te confessons comme notre Créateur.

Tu es aussi notre Rédempteur qui nous a associés à Ta victoire sur la mort.

Nous savons que notre vie présente est un passage vers la vie éternelle, à laquelle tu nous destines, Toi qui as fait de nous tes fils et tes filles en ton Fils unique.

Nous ne prétendons pas que la vie nous appartienne. Nous disons plutôt que nous appartenons à la vie. Nous y sommes entrés sans volonté de notre part. Nous ne disposons pas du don que nous avons reçu de Toi. Nul ne choisit de venir au monde, nul ne choisit ses parents, ses traits physiques ou psychiques, sa culture, son milieu, sa nation. La vie est un mystère en son origine et en sa fin. Mystère signifie réalité irréductible à nos sens et à nos tentatives d'explication. Autour du concept de dignité de la personne humaine, notre culture occidentale exprime quelque chose de ce mystère, de cette indisponibilité de la vie dans laquelle nous nous mouvons et dont nous cherchons la clé. A nous de comprendre toutes les implications de cette dignité dont tu as revêtu tes créatures.

Dans la phase présente de l'histoire humaine, nous avons l'impression que la science nous a rendus maîtres de la vie. Nous connaissons l'infiniment grand comme l'infiniment petit, nous avons scruté la structure de l'ADN. Mais

nous ne savons fabriquer aucune cellule vivante. Tout ce que nous savons faire, c'est manipuler la vie que tu nous as donnée. En nous créant à ton image, tu nous as associés à l'œuvre de ta création, Seigneur. Tu veux que par notre intelligence et notre énergie nous contribuions à parachever ce que tu as commencé à guérir ce qui est devenu malade, à consolider ce qui s'abîme. Nous ne pouvons qu'entretenir ta création, la cultiver amoureusement comme un jardin, un jardin qui n'appartient qu'à toi. A mesure que grandit notre pouvoir sur la vie, tu nous invites, Seigneur, à faire grandir la conscience de notre responsabilité envers elle, surtout à son commencement et à son terme, lorsqu'elle est toute fragilité livrée entre nos mains. Nous constatons que notre société ne sait pas se prononcer clairement pour définir le moment où la vie reçoit la protection de la loi, et elle hésite à lui conserver cette protection jusqu'à sa fin naturelle.

1. LA VIE NAISSANTE

Le droit ne doit pas suivre les mœurs, mais soutenir les conduites qui défendent la dignité de la personne. Le droit doit participer à l'éducation des hommes et des citoyens. Il ne peut pas entériner toutes les revendications. En condamnant l'avortement, nous sommes cohérents avec le respect dû à la vie dès sa conception. La vie conçue doit être traitée avec les mêmes égards et recevoir la même protection que la vie après la naissance.

La vie commence au moment de la fécondation et finit avec la mort naturelle. Il n'y a pas de stade intra-utérin où l'embryon serait une chose, un pur amas de cellules. Il y a un sujet humain avec une identité bien définie dès la fusion des gamètes. Décider qu'un embryon ne devient un embryon humain qu'à telle ou telle étape de son évolution, est toujours un choix arbitraire. Le respect de la vie suppose que le développement de l'être humain soit respecté sur tout son parcours.

L'Eglise n'approuve pas la fécondation extra corporelle, qui entraîne la fabrication d'embryons surnuméraires. L'embryon est-il une chose, pour que l'on puisse en disposer ? Nous disons que l'embryon est un être humain. Il y a

continuité parfaite entre la cellule primitive formée par l'union des gamètes d'une part, l'embryon, le fœtus et l'enfant à la naissance d'autre part. Toute l'information génétique est présente dès le moment de la conception. Nous demandons donc que l'embryon ne soit pas considéré comme un matériel génétique dont on peut disposer.

Les thérapies cellulaires à partir de cellules souches peuvent être développées à partir de cellules adultes ou prélevées sur le cordon ombilical. Toute conception utilitariste de l'embryon humain doit être rejetée. L'éthique interdit la création d'embryons humains à des fins de recherche. Le génome humain ne peut pas, en tant que tel, être breveté. Il n'est pas commercialisable.

Une éthique rigoureuse doit accompagner le diagnostic prénatal, dont le but est de déceler d'éventuelles anomalies et de les guérir, en évitant de glisser dans des pratiques eugénistes.

Le clonage humain reproductif est moralement inacceptable, qui consiste à produire un embryon dont le génome est issu d'un unique être humain. Le clonage humain thérapeutique à des fins de recherche ou en vue de créer des cellules souches embryonnaires, qui met en œuvre les mêmes techniques, n'est pas davantage admissible.

La société doit dégager un consensus sur les limites à ne pas transgresser en matière de biotechnologie. Nous déclarons que l'embryon ne peut donc être considéré comme un matériau pour servir à d'autres fins que lui-même, car il est sa propre fin.

II. LA VIE FINISSANTE

Devant les souffrances qui accompagnent les fins de vie, nos contemporains concluent souvent à la possibilité de hâter le moment de la mort, dans le but de faire éviter des souffrances et d'anticiper une fin de toute manière inéluctable. Ici la conscience morale doit aussi nous rappeler que nous ne sommes pas les maîtres de la vie, et certainement pas de celle des autres.

On ne perd jamais sa dignité humaine. La maladie, la dégradation de nos facultés physiques ou mentales n'entraînent aucune diminution de notre dignité humaine. L'être humain doit toujours être respecté. Aucune autorité, fût-elle médicale, ni la famille ni le malade lui-même ne peuvent décider de mettre un terme à la vie. Il ne s'agit pas de promouvoir l'acharnement thérapeutique, mais de recourir, partout où c'est possible, aux soins palliatifs. Soulager la souffrance, même si les analgésiques peuvent hâter le moment de la mort, est une démarche tout autre que celle qui décide de mettre fin à une vie. Il n'est moralement pas recommandable de prolonger artificiellement une vie par des traitements curatifs sans issue. C'est par contre un devoir de lui procurer nourriture et hydratation pour sa sustentation naturelle. L'intention de donner la mort à une personne en fin de vie n'est jamais moralement justifiable. Le médecin a pour vocation de soulager la souffrance, de guérir, mais pas de donner la mort.

Nous devons être présents à la souffrance des autres. Nous ne pouvons pas préjuger de notre réaction lorsqu'elle nous atteindra nous-mêmes. Nous demandons au Seigneur la force de persévérer lorsque notre faiblesse prendra le dessus. La personne en fin de vie et qui souffre a plus que jamais besoin de tendresse, de présence amicale. Elle sait qu'elle sera bientôt délivrée de son corps. Puisse-t-on faire grandir dans les cœurs la confiance en Dieu qui nous a fait vivre non pas pour nous abandonner à la mort définitive, mais pour nous associer à sa propre vie, comme son Fils ressuscité. *"Pour ceux qui croient, la vie n'est pas enlevée, mais transformée"*, nous dit la liturgie. S. Jean écrit : *"Dès maintenant nous sommes enfants de Dieu, et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté"* (1 Jean 3,2). Avant d'être admis à la pleine lumière, nous sommes conscients de la fragilité de notre condition présente, alors que nous sommes avec tous nos frères humains en attente de *"la liberté et de la gloire des enfants de Dieu"* (Ro. 8, 21)•

Dijon, Eglise Notre-Dame, Premier dimanche de l'Avent, 28 novembre 2010